



La ripisylve :

Ou *forêt rivulaire* : boisement à l'origine naturel, composé de diverses essences indigènes, qui occupe les bords de cours d'eau. Cette zone biologique très riche joue le rôle de transition entre les milieux aquatiques et terrestres.

Ses bienfaits :

La ripisylve assure des fonctions essentielles :

Elle protège la rivière et la qualité de ses eaux :

- En stabilisant les berges,
- En retenant les sédiments et les pollutions par les racines (nitrates, pesticides, effluents urbains),
- Par son ombrage, elle permet une meilleure oxygénation de l'eau nécessaire à la vie aquatique,
- Et réduit la végétation envahissante (cannes de Provence, jussie...).

Elle régule les crues :

- Elle ralentit les écoulements,
- Elle protège les terres riveraines contre les érosions,
- Elle piège les déchets (à enlever) et les bois flottants.

Elle préserve les cultures :

- Par son effet brise-vent,
- En augmentant la pollinisation,
- En maintenant les prédateurs naturels des ravageurs (auxiliaires de cultures),
- En retenant l'eau dans les sols (recharge de la nappe alluviale).

Elle constitue un corridor de biodiversité essentiel :

- Par sa richesse floristique,
- En créant des habitats pour la faune aquatique,
- En accueillant de nombreuses espèces protégées (loutre, tortues, castor, oiseaux, ...)

Elle réduit les effets du réchauffement climatique :

- En séquestrant le carbone,
- En rafraîchissant l'eau et l'air (jusqu'à -20 °C mesurés au bord du Vistre en juillet!),
- En freinant la propagation des incendies.

Elle est un lieu attractif :

- En valorisant le paysage,
- Pour la production de bois (prélèvement raisonné),
- Sur les lieux publics, pour la promenade et les trajets à vélo.

Sur notre territoire, la ripisylve est dégradée et fragile. Nous devons la restaurer et la préserver !

EPTB Vistre Vistrenque 2025 - Conception / Illustration : Artur Rainho



Le ruisseau de Mirman à Caissargues



EPTB Vistre Vistrenque

7 avenue de la Dame, Zone Euro 2000
30132 Caissargues
www.vistre-vistrenque.fr
entretien@vistre-vistrenque.fr
04 66 84 55 11



ENTREtenir SON COURS D'EAU : LES DEVOIRS DU RIVERAIN

La propriété d'un cours d'eau fait l'objet d'une réglementation spécifique. Selon que ce dernier traverse votre propriété ou la borde, vous en êtes soit propriétaire soit propriétaire de la moitié du lit, selon l'article L215-2 du code de l'environnement. Néanmoins, l'eau et les poissons qui la parcourent ne sont pas votre propriété. Ainsi, vous êtes tenus à un entretien régulier et raisonné du cours d'eau, comme l'indique l'article L215-14 du code de l'environnement.

Les bons gestes permettent d'assurer l'écoulement des eaux et une bonne tenue des berges, tout en préservant la faune et la flore.

① La plantation¹

Privilégier des essences adaptées au climat de la région, favoriser la plantation d'arbustes en milieu de berge et des arbres sur le haut de berge. *Plus les plants sont petits plus les chances de reprise sont grandes.*

② Le débroussaillage²

Broyer le fond du cours d'eau et/ou les bas de berges afin de permettre l'écoulement normal de l'eau.

③ L'élagage¹

Couper les branches basses d'un arbre pour l'équilibrer et éviter la formation d'embâcles pouvant obstruer la rivière.

④ Le recépage¹

Coupe sélective en cépées (plusieurs brins issus d'une souche). Elle a pour objectif de rajeunir et régénérer la végétation en obtenant de nouvelles pousses au printemps suivant.

⑤ L'abattage¹

Couper les arbres trop penchés pouvant obstruer l'écoulement de l'eau ou déstabiliser la berge. *Les arbres morts ne doivent pas être abattus systématiquement, ils présentent un fort intérêt pour la biodiversité.* La conservation des arbres est primordiale pour une ripisylve saine et efficace.

⑥ L'enlèvement d'embâcles et déchets

Enlèvement des amas de branches, troncs, déchets... qui entravent la circulation naturelle de l'eau et provoquent des érosions importantes. *Les embâcles constituent un support de biodiversité dans la rivière (abris, support de ponte, source de nourriture...). En dehors des zones sensibles, ils peuvent être conservés.*

¹ automne - hiver - ² hors printemps